

## Notaire créateur: les points clés en taxe

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public concerné

---

Notaires créateurs: en cours d'installation ou installés/associés

### Objectifs pédagogiques :

---

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Comprendre le tarif réglementé des notaires et ses modifications.
- Connaître les obligations réglementaires relatives aux honoraires.
- Maîtriser les émoluments d'acte et de formalités

### Contenu

---

Les points clés à connaître en matière de taxe et méthodologie :

- Le tarif réglementé des notaires
  - Les textes : loi 2015 et les différents décrets qui en découlent
  - Les obligations du notaire avec le code déontologie et le RPN
- Les honoraires
  - Définition et distinction avec les émoluments
  - Réglementation en vigueur : Lettre de mission et convention d'honoraire
- Les émoluments d'acte et les émoluments de formalités
  - Émoluments d'acte :
    - Définition et calcul des émoluments d'acte.
    - Cas particuliers et exemples pratiques.

- Émoluments de formalités
  - Différence entre émoluments d'acte et émoluments de formalités.
  - Calcul et exemples concrets.
- La fiscalité des actes notariés
- Les droits
- Présentation des différents types de droits

Questions / Réponses

## Prérequis :

---

- Notions en matière de taxe

## Modalités d'exécution

---

- Formation en présentiel ou visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Émargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation